

FLASH

Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

Le paritarisme en danger

SOMMAIRE

- ✓ Éditorial
- ✓ CAPN : phase 1 du mouvement
- ✓ Admissions au concours IA-IPR
- ✓ Concertation bilan des RDV de carrière
- ✓ Le congrès de l'UNSA
- ✓ Europe : les valeurs de l'UNSA
- ✓ Le Comité Syndical Européen de l'Éducation
- ✓ Liste des délégués académiques
- ✓ Bulletin d'adhésion

Mouvement 2019

- ✓ CAPN du 7 juin : deuxième phase du mouvement

Directeur de la publication :

Alain Marie

Rédacteurs en chef :

Christian Champendal

Mohammed Darmame

Danielle Kunemann

Marie Musset

Impression : **Centr'Imprim**

Rue Denis Papin – ZI La Molière

36101 Issoudun Cedex

CCPAP : 0121S05659

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>

« Risques numériques, transfert de responsabilités avec le péricolaire, vigipirate & état d'urgence... »

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES
DANS LES CHATS LIVE SUR
AUTONOME-SOLIDARITE.FR



Pour les ASL, la prévention est la première des protections

Tout savoir sur l'Offre Métiers de l'Éducation sur
www.autonome-solidarite.fr/adhesion et www.maif.fr

www.autonome-solidarite.fr



Autonome de Solidarité



@Les_Autonomes



assureur militant

Éditorial

« La meilleure arme de la démocratie c'est l'éducation » Hervé Moritz.

Université d'automne du Mouvement européen – Paris 2018 Conférence débat : *Quelle éducation pour une Europe plus citoyenne ?* <https://mouvement-europeen.eu/>

Alors que ce numéro 96 de notre magazine Flash est sous presse, les élections au Parlement européen promettent un score flatteur aux partis populistes, unis pour dénoncer des « valeurs imposées par l'Union européenne », jugées faibles et décadentes. Ils prônent un régime « illibéral », national et autoritaire, et lorsqu'ils ont conquis le pouvoir remettent en cause ouvertement des droits, censés être acquis à l'intérieur de l'Union Européenne : liberté de la presse, droit du travail, séparation des pouvoirs, droits des femmes...

Notre organisation syndicale, au sein de l'Unsa-éducation, se bat pour préserver cette vision humaniste, sociale et écologique de l'Europe. L'Union européenne malgré ses insuffisances et ses imperfections, a permis de grandes avancées dans le domaine de l'Éducation, en favorisant les échanges culturels comme le projet de mobilité Erasmus.

En novembre dernier, une résolution du Parlement Européen appelait la commission à ne pas financer d'écoles privées à vocation commerciale à travers l'aide au développement. Pour atteindre les objectifs de développement durable, en accord avec les exigences du droit, cette résolution demande aux pays de l'UE d'accroître leur aide à l'éducation, avec des objectifs chiffrés. Présenté également en novembre dernier, l'Espace européen de l'éducation définit une vision éducative globale, priorité pour 2025, à concrétiser....

Dans cet espace, la voix des personnels de l'éducation doit s'affirmer, par un dialogue social renforcé avec les syndicats : citoyenneté européenne, démocratie, conditions de travail et éducation de qualité, formation professionnelle, suivi des élèves, accessibilité, média et numérique, etc.

Conscients de la fragilité des équilibres et des enjeux, les agents du secteur de l'éducation connaissent l'importance de leur engagement au service de la réussite de tous les élèves d'aujourd'hui, citoyens de demain.

Au même moment dans notre pays, le projet de loi de transformation de la fonction publique envisage la fusion en un comité social d'administration (CSA), des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), la limitation du paritarisme, une augmentation de la contractualisation pour toutes catégories d'agents (A, B et C), administratifs ou enseignants.

Ce projet suscite l'inquiétude des agents du service public et de leurs organisations syndicales. Leur mobilisation est prévue le 28 mai, jour du vote du texte par l'Assemblée nationale.

Pour le SNIA-IPR, le paritarisme, c'est un dialogue de qualité, au sein des instances paritaires au service des collègues, dans les opérations de promotion et de mobilité. Ce dialogue, l'administration et les organisations syndicales le font vivre tout au long de l'année pour apporter des réponses aux situations individuelles des IA-IPR mais également collectives dans le cadre de l'agenda social pour proposer des avancées catégorielles et un cadre d'exercice des missions offrant une meilleure qualité de vie au travail.

Nous n'acceptons pas cet affaiblissement du paritarisme inscrit dans le projet de réforme de la fonction publique. Il s'agit pour le SNIA-IPR d'une atteinte grave et inacceptable à la démocratie sociale et à la représentation syndicale.

Le bureau national du SNIA-IPR UNSA

CAPN du 2 mai 2019 – Déclaration liminaire

Madame la présidente, Madame la sous-directrice, Monsieur le recteur, Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues,

Cette CAPN se réunit pour la première fois dans la configuration nouvelle résultant des élections professionnelles de décembre 2018.

Nous sommes satisfaits de la reprise de l'agenda social, que nous avons tant sollicité. Les consultations mises en œuvre par la DGRH autour des thématiques des missions et du statutaire, celle du recrutement et de la formation étant à venir, ont permis de renouer avec un dialogue social de qualité. Le SNIA-IPR a pu faire des propositions pour revaloriser la fonction d'IA-IPR, la rendre plus attractive et réitérer ses revendications urgentes pour une meilleure qualité de vie au travail. Le rapprochement des corps IA-IPR/IEN interroge, au-delà des missions, les prérogatives et les domaines d'intervention des collègues IA-IPR, il suscite notre désapprobation.

L'engagement des IA-IPR est intense aussi bien dans la réforme du lycée que dans la mise en œuvre du protocole de rendez-vous de carrière. Engagement confirmé d'abord lors des réunions de concertations-bilan de la 1^{ère} campagne, et par la suite à travers l'enquête, que vos services ont diligentée auprès des académies. Une initiative que nous saluons tant dans le recensement des activités des inspecteurs que dans la transparence de la remontée des informations par les académies. Les résultats que vous avez présentés lors de la réunion du GT du 10 avril dernier sur les missions, montrent clairement que les IA-IPR supportent la plus lourde charge tant dans l'accompagnement et l'évaluation des enseignants que dans les nombreux dossiers transversaux qui leur sont confiés.

Par conséquent, l'effort de recrutement doit être continué et accru pour répondre aux nombreuses évolutions du système éducatif relatives à la loi pour l'école de la confiance. Au vu de la nécessité de répondre rapidement aux besoins actuels, nous proposons l'intégration en liste principale des 10 candidats inscrits sur liste complémentaire au concours 2019 (80 postes offerts au concours 2019, 74 attribués en liste principale).

Concernant le mouvement 2019 qui nous réunit ce jour, nous vous remercions pour la mise à disposition du projet dans des délais satisfaisants. Il a permis de conduire le travail préparatoire nécessaire, dans toute la confidentialité requise.

Lors de la CAPN du mois de mai 2018, nous avons accueilli favorablement l'expérimentation de la « GRH de proximité » dans les académies. Un an plus tard celle-ci est peu perceptible sur le terrain. Ainsi les opérations de mobilité des IA-IPR, quelle que soit leur ancienneté dans le métier (titulaires avec ancienneté ou entrants dans la fonction) offrent l'opportunité de prendre en compte des situations personnelles ou familiales. Nous regrettons toutefois que cette prise en compte soit divergente, comme le montrent les avis des recteurs et des inspections générales, révélant ainsi un traitement ressenti comme inéquitable par les collègues candidats à la mobilité.

Pour toutes ces raisons, nous proposons que cette CAPN porte une attention particulière aux demandes de certains collègues qui nous paraissent relever de ces mêmes situations. À cette première phase du mouvement, le projet permet à 61 collègues d'obtenir une suite favorable à leur demande contre 45 proposés l'année dernière. Ceci est pour nous un motif de grande satisfaction.

Qu'il s'agisse des travaux conduits dans le cadre du dialogue social ou dans la gestion du corps des IA-IPR en CAPN, la collaboration entre les organisations syndicales et la DGRH contribue à l'amélioration du service public. Nos échanges, bâtis sur la confiance, servent les intérêts individuels et collectifs des IA-IPR. Nous regrettons ainsi la réduction des prérogatives des CAP, prévue dans la loi de modernisation de la fonction publique. Il s'agit pour le SNIA-IPR d'une atteinte grave et inacceptable à la démocratie sociale et à la représentation syndicale.

Nous vous remercions pour votre attention et pour les réponses que vous apporterez aux requêtes formulées.

Pour les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA - Alain MARIE

CAPN du 2 mai – Résultats du mouvement des IA-IPR

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
ANGLAIS	Mme	PLANKEELE	Catherine	ORLEANS-TOURS	LIMOGES
	Mme	VALENTIN	Michèle	NANCY METZ	REIMS
BIOTECHNOLOGIES GENIE BIOLOGIQUE	Mme	FALLER	Isabelle	Daet STRASBOURG	STRASBOURG
ECONOMIE GESTION	Mme	CHAVANAT	Mylène	NANCY-METZ	VERSAILLES
	M.	FLEURANCEAU	Thierry	CAEN	TOULOUSE
	M.	KULEMANN	Sébastien	LILLE	NOUVELLE CALEDONIE
	M.	LAGEDAMON	David	NOUVELLE CALEDONIE	BORDEAUX
	Mme	MONMARON	Véronique	CLERMONT- FERRAND	LYON
	M.	ROUMEAU	Rénalto	VERSAILLES	PARIS
EDUCATION MUSICALE	Mme	GANDIN	Marie	REIMS	LILLE
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	M.	CARPENTIER	Christophe	LILLE	NANTES
	Mme	MILLET	Valérie	NANCY-METZ	DIJON
	M.	RIGOTTARD	Didier	PLOYNESIE FRANCAISE	AIX-MARSEILLE
ESPAGNOL	M.	LACAZE	Alain	MAYOTTE	MARTINIQUE
	M.	MARTINEZ	Michel	CLERMONT- FERRAND	TOULOUSE
	Mme	THIERRY-REAUX	Isabelle	CRETEIL	ROUEN
	Mme	VIDAL	Valérie	POITIERS	PARIS
ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE	M.	ATTAL	Marco	Vice rectorat Polynésie Française	NICE
	Mme	BLASZCZYK	Carole	CIEP	BORDEAUX
	Mme	CHARRAZAC	Dominique	LIMOGES	BORDEAUX
	M.	CLEMENT	Jérôme	TOULOUSE	POITIERS
	M.	DESOUCHES	Cyril	Ministère intérieur	ORLEANS-TOURS
	M.	ECHARD	Rodolphe	BESANCON	ROUEN
	Mme	FICAT	Isabelle	LIMOGES	TOULOUSE
	M.	JESPERE	Jean-Marie	Ministère affaires étrangères	STRASBOURG
	M.	LASSOUED	Djemai	TOULOUSE	VERSAILLES
	M.	LE MAGOAROU	Olivier	ROUEN	RENNES
	Mme	LEMAIRE	Valérie	AMIENS	CRETEIL
	Mme	PASTWA	Annick	STRASBOURG	NANCY-METZ
	M.	PUIG	José	INSHEA	CRETEIL
	M.	RUELLO	Pierre	ROUEN	VERSAILLES
	M.	SECHER	Bertrand	REIMS	POITIERS
M.	WILS	Bruno	MEAE	ROUEN	
HISTOIRE GEOGRAPHIE	M.	BEAUPUY	Dominique	RENNES	BORDEAUX
	Mme	BOREL GRAUX	Céline	BORDEAUX	AIX-MARSEILLE
	Mme	DENIAUD	Corinne	BORDEAUX	LA REUNION
	Mme	JULIENNE	Janick	VERSAILLES	CRETEIL
	Mme	SCHIANO DI LOMBO	Françoise	REIMS	CRETEIL
LETTRES	M.	ACHTOUK	Olivier	AMIENS	VERSAILLES
	M.	BOSSIS	Richard	LILLE	NANTES
	Mme	ESCOLAN	Céline	LA REUNION	MONTPELLIER
	Mme	FARANTON	Valérie	REIMS	LILLE
	Mme	LE CONTEL-LEGRAND	Catherine	GUYANE	AIX-MARSEILLE

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
LETTRES (Suite)	Mme	LE LAMER PAVARD	Rachel	MONTPELLIER	VERSAILLES
	Mme	MOUNSI	Sylvie	RENNES	NANTES
	M.	PILARD	Pierre	NANTES	RENNES
	Mme	STOFFEL	Adeline	ORLEANS-TOURS	REIMS
	M.	TABOULOT	Jean-Philippe	CRETEIL	PARIS
MATHEMATIQUES	Mme	BASTE CATAYEE	Élisabeth	GUYANE	MARTINIQUE
	M.	DUTARTE	Philippe	CRETEIL	NICE
	M.	KEBOUCHI	Kadir	DIJON	CRETEIL
	Mme	SEGA	Lucienne	TOULOUSE	GUYANE
	Mme	TANOH	Hélène	NANCY-METZ	STRASBOURG
PHILOSOPHIE	Mme	SURATTEAU	Aurélié	CRETEIL	PARIS
PHYSIQUE-CHIMIE	Mme	COMBEL	Hélène	CRETEIL	PARIS
	M.	SALVAN	Romain	VERSAILLES	MONTPELLIER
	M.	VITALE	Philippe	CRETEIL	PARIS
STI ARTS APPLIQUES	Mme	PHAM-TRONG	Céline	VERSAILLES	LYON
SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES	M.	BOURGUIGNON	Landry	VERSAILLES	TOULOUSE
	M.	BOUYE	Stéphane	VERSAILLES	LIMOGES
	M.	LAUNAY	Luc	STRASBOURG	NOUVELLE CALEDONIE
	M.	LEFEBVRE	Philippe	NOUVELLE CALEDONIE	POITIERS

CAPN du 2 mai – Intégration des IA-IPR détachés

Civ.	NOM	Prénom	Corps d'origine	Académie affectation	Discipline	Proposition
Mme	BERGMANN	Sabine	Prof. Agrégée	TOULOUSE	Allemand	INTEGRATION AU 01/09/2019
Mme	LIZON A LUGRIN	Élisabeth	Prof. Agrégée	ROUEN		
M.	MURSCHEL	Alain	Prof. Agrégé	ORLEANS-TOURS	Arts Plastiques	
Mme	TEMPLIER-THOMAS	Christine	IEN	NANTES	Établissements et vie scolaire	
M.	VIVIER	Régis	Perdir	GRENOBLE		
M.	CHERKI	Frédéric	Prof. Agrégé	VERSAILLES	Italien	
Mme	AUGE	Dominique	Prof. Agrégée	GRENOBLE	Lettres	
M.	GHOMMID	Fakhreddine	Prof. Agrégé	ROUEN	Mathématiques	
M.	QUERUEL	Régis	Prof. Agrégé	REIMS		
Mme	LEITE TEIXERA	Isabelle	Prof. Agrégée	VERSAILLES	Portugais	
Mme	HODEN	Catherine	Prof. Agrégée	LILLE	Russe	
Mme	BUSSAC	Guyène	Prof. Agrégée	GUADELOUPE	STI	

Résultats du concours IA-IPR session 2019

Rang	Civilité	Nom	Prénoms	Académie Origine	Spécialité
P2	M.	LEBAILLIF	YANN	RENNES	Allemand
P1	MME	NOSENT	JUDITH	CLERMONT-FERRAND	
LC1	M.	PICQ	JEROME	DIJON	
P7	MME	CARPY	SOPHIE	CRETEIL	Anglais
P3	MME	DELPONT	HELENE	CRETEIL	
P5	MME	DEVILLA	EDITH	VERSAILLES	
P6	MME	HILL	ALISON	POITIERS	
P4	MME	ILIESCU	STEFANIA	RENNES	
P8	M.	MANCINI	BRUNO	ORLEANS-TOURS	
P2	M.	MERY	LAURENT	LYON	
P1	MME	PACCHIANA-ROSSI	CECILE	VERSAILLES	
P9	MME	VALLON-MERSALI	DELPHINE	AIX-MARSEILLE	
P1	MME	GAUTIER-LAPOUGE	SYLVIE	ROUEN	
P3	MME	PIERROT	MARIANNE	CLERMONT-FERRAND	
P2	MME	PILLAUDIN-ERRARD	MARINE	ORLEANS-TOURS	
P1	MME	CARAYOL	GERALDINE	VERSAILLES	Biotechnologies génie biologique
P2	MME	DUCHOSSOIS	FABIENNE	AMIENS	Économie et gestion
P1	MME	GRITTI	NATHALIE	BESANCON	
P3	MME	ROSSO	CATHERINE	AIX-MARSEILLE	
LC1	M.	BARRAUX	ETIENNE	CRETEIL	Éducation physique et sportive
P7	M.	BENARD	BRICE	ORLEANS-TOURS	
P5	M.	BERTHOLON	MARC	DIJON	
P3	M.	CHEVALIER	KEVIN	VERSAILLES	
P6	M.	OUTREY	ERIC	MONTPELLIER	
P1	MME	RONGEOT	ISABELLE	GRENOBLE	
P8	M.	SAULNIER	JEAN-YVES	AIX-MARSEILLE	
P2	MME	VASSEUR	GWLADYS	AIX-MARSEILLE	
P4	M.	VAUTOUR	FABIEN	NANTES	
P1	M.	JASPART GARCIA	GREGORY	VERSAILLES	
P3	MME	PAGNOUX	SOLENE	POITIERS	
P2	MME	WEISSE	MARIA	LYON	
P5	MME	ABBADI	ANAYA	VERSAILLES	Établissements et vie scolaire
P1	M.	BATLLE	FREDERIC	DIJON	
P3	MME	DALLE MESE	FRANCETTE	CRETEIL	
P10	MME	GILLET LION	CATHERINE	VERSAILLES	
P9	M.	JUNG	SYLVAIN	NANCY-METZ	
P7	MME	LALOUX	CECILE	PARIS	
P4	MME	MARC	NATHALIE	POITIERS	
P2	MME	PAROUTY	VERONIQUE	CRETEIL	
P6	MME	SACHE	MARTINE	CRETEIL	
P8	M.	YACOB	SAID	CRETEIL	

Rang	Civilité	Nom	Prénoms	Académie Origine	Spécialité
P7	MME	CARBONNIER	LAURA	LILLE	Histoire-géographie
LC1	M.	CHEREL	PHILIPPE	VERSAILLES	
P1	M.	DOCHEZ	JULIEN	LILLE	
P3	MME	GUEDET	ALEXANDRA	VERSAILLES	
P4	MME	JOUHANNEAU	CHRISTELLE	VERSAILLES	
P2	M.	MONTEZ	CHRISTOPHE	GRENOBLE	
P6	M.	ROMAGNAN	MICHEL	CORSE	
P5	M.	SALIEGE	GUILLAUME	CRETEIL	
P1	M.	MANGOGNA	XAVIER	MONTPELLIER	Italien
P3	MME	ARLAUD	VALERIE	GRENOBLE	Lettres
P4	MME	BELLUCCI	ISABELLE	NANCY-METZ	
P2	MME	CLERC	AUDREY	AIX-MARSEILLE	
P8	M.	DAVID	ADRIEN	CRETEIL	
P7	M.	FRACKOWIAK	JEAN-FRANCOIS	NANTES	
P1	MME	LEGRAND-COZETTE	SANDRINE	LILLE	
P5	MME	NIVEAU	ISABELLE	GUYANE	
P6	MME	OSSARD	CARINE	NICE	
LC1	M.	BOISSIERE	PATRICK	PARIS	Mathématiques
P8	MME	BROS	IRENE	CLERMONT-FERRAND	
P1	M.	CORTADO	FRANCIS	REIMS	
P3	M.	DUPEYRAT	PHILIPPE	POITIERS	
P2	M.	GEORGEAIS	OLIVIER	RENNES	
P4	M.	HAYOUNI	MOHAMMED	NANCY-METZ	
P6	MME	HUET	CATHERINE	PARIS	
P7	M.	LEMASSON	FREDERIC	DIJON	
P5	M.	NEJJARI	MOHAMMED	AMIENS	Physique chimie
LC2	MME	NOUEL	CHRISTINE	MARTINIQUE	
LC3	M.	AMI	STEPHANE	GUADELOUPE	
P4	M.	BEAUVINEAU	ERWAN	PARIS	
P6	M.	CASTEL	YVES	NICE	
LC2	M.	CLAUDEL	GILLES	BESANCON	
LC1	M.	COURRIAN	XAVIER	BORDEAUX	
P1	M.	KARIM	YACIN	LYON	
P5	MME	KRESSMANN	CECILE	PARIS	Sciences de la vie et de la terre
P2	MME	LONGA	KAREN	AMIENS	
P3	M.	SAUVAGE	PASCAL	CRETEIL	
P3	MME	COMTE	LAURENCE	AIX-MARSEILLE	
LC1	MME	DIGARD	ISABELLE	VERSAILLES	
P2	M.	GUERRE	LAURENT	VERSAILLES	
P1	M.	LOCHE	JULIEN	CRETEIL	
LC1	M.	CANAGUIER	JEAN	BESANCON	
P1	M.	DUPUIS	ERIC	LILLE	STI - Sciences industrielles
P2	M.	PRINCE AGBODJAN	LASSE DELA	VERSAILLES	

P = liste principale

LC = liste complémentaire

Le SNIA-IPR adresse toutes ses félicitations aux lauréats et leur souhaite pleine réussite dans leur nouvelle fonction

DGRH - Concertation sur le bilan de la 1^{ère} campagne des RDV de carrière

Deux réunions de concertation sur le bilan de la première campagne des RDV de carrière ont été organisées à la DGRH, pilotées par Madame Florence DUBO, Chef du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, Adjointe au directeur général des ressources.

La première a eu lieu le 13 mars en présence des fédérations : CFDT, l'UNSA éducation, la FSU (Snes & Snuipp). Christian CHAMPENDAL représentait le SNIA-IPR au titre de la délégation UNSA.

Une deuxième réunion a eu lieu le 21 mars en présence des organisations syndicales des personnels d'encadrement, chefs d'établissement, IEN et IA-IPR. Étaient présents le SNPDEN, IDFO, le SIEN-UNSA, le SIA et le SNIA-IPR UNSA représenté par Alain MARIE.

Lors de chaque réunion un tour de table recueille les avis concernant le bilan établi par la DGRH à partir des retours d'enquêtes auprès des doyens (toutes les académies ou circonscriptions n'ont pas retourné les statistiques). Les statistiques pourront être précisées en termes de genre, académie et disciplines. L'entrée quantitative est intéressante, le bilan qualitatif sera prolongé.

Chaque aspect abordé permet après explication de la chef de bureau un tour de table où chaque organisation s'exprime. Il est annoncé d'emblée que l'objectif est une optimisation de l'existant au terme d'une campagne. Lors de la première réunion, le Snes-FSU s'est étonné de la présence de personnels d'encadrement à cette consultation multilatérale, malgré nos explications de composition des délégations CFDT et UNSA éducation.

L'esprit général d'équité du protocole pour les enseignants implique des contraintes pour les évaluateurs. Nous mentionnons que le système est fondé sur la bienveillance, la confiance et nécessite un accompagnement. Les statistiques sont développées en particulier les taux d'avis de chaque niveau, le genre promouvables/promus et les rendez-vous non-réalisés, avec proposition exprimée d'affiner les motifs (développement professionnel/formation, nature précise du congé ou arrêt de travail, congé maternité, congé maladie, congé de formation). Le taux de RDVC non-réalisés est élevé pour les personnels du supérieur.

Premier et second degrés partagent des disparités géographiques et des distorsions générées, auxquelles s'ajoutent celles disciplinaires en second degré. La volonté d'harmonisation centrale rencontre le souhait des OS. La possibilité de réaliser des RDVC résiduels est envisagée favorablement jusqu'en deuxième quinzaine de septembre. La volonté de faire tout ce qui est possible pour effectuer ce RDV, moment privilégié, est partagée.

L'adhésion générale à la procédure est répétée, ainsi que la vertu du croisement des regards des évaluateurs malgré un temps globalement allongé. Nous faisons remarquer une fois encore les contraintes logistiques, géographiques et temporelles, à la réalisation de ce geste RH, moment privilégié d'échange et de partage, participant également des opérations de promotion. Le renforcement de l'information des professeurs sur ces nouvelles modalités d'évaluation a été affirmé. Il incombe au ministère, aux services RH des rectorats et aux divisions des personnels enseignants.

L'importance cruciale d'un processus RH global de qualité est rappelée. La suggestion de gestion de la planification des RDVC par le secrétariat des inspecteurs, pratiquée dans le premier degré, est illusoire dans le second. Recourir aux CMAI pour réaliser restera dérogatoire, réservé à des situations singulières : le raccourcissement du délai de prévenance est envisagé dans la limite de 2 à 3 semaines (qui permettra de réduire également le taux de ces RDVC « manqués »).

L'accompagnement reste à déployer, il constitue l'un des enjeux à venir ; une note de service est attendue.

Nous mentionnons la nécessité de recrutement d'IA-IPR pour mener toutes les facettes de ce protocole. Les phases d'évaluation, validation, notification et recours sont évoquées.

L'explicitation des positionnements et leur harmonisation sont à améliorer ; la déconnexion d'évaluation et de l'avancement n'est pas dans l'essence du protocole. Une modification réglementaire des grilles annexes est exclue pour le moment. La DGRH souhaite des suggestions afin de prendre en compte les positionnements et leur évolution pour l'agent au fil des 3 RDVC qui a causé des incompréhensions dans le cas de dégradation (globalement EXC en RDVC2, puis « seulement » TS en RDVC3).

Les organisations syndicales des personnels d'encadrement ont abordé les modalités de promotion à la classe exceptionnelle et la problématique des deux viviers qui ne permet pas de reconnaître le mérite de professeurs non éligibles au vivier 1, notamment les formateurs non titulaires du CAFFA.

Nous convenons, à l'issue de ces réunions, de temps de travail fédéraux pour aboutir à des propositions que nous soumettrons à la DGRH. Une série de réunions en groupes de travail, organisées par la DGRH est envisagée dont une le 2 avril avec pour objet la modification de l'arrêté du 5 mai 2017 (compte rendu infra).

Christian CHAMPENDAL et Alain MARIE

Compte rendu de la réunion de concertation du 2 avril, dédiée aux organisations syndicales siégeant en CAP des personnels de direction et inspecteurs, et portant sur l'examen des projets de texte relatifs aux rendez-vous de carrière des enseignants.

Étaient présents à cette concertation : CFTD, UNSA éducation (SIEN, SNIA-IPR, SNPDEN), SIA. Pour la DGRH, Martine Gauthier, Sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement et Florence DUBO, Chef du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire. Les OS enseignantes étaient consultées le matin.

Le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 5 mai 2017, relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale et ses annexes sont relus. Aux articles concernés, la durée réduite à quinze jours calendaires pour notification ou délai de prévenance et retour éventuel d'observation de l'agent, recueille l'approbation des OS, sauf SGEN CFTDT. Leur argument d'une dégradation du nouveau format et de préparation du RDVC est discuté, nous y opposons l'information individuelle des agents dès avant le début de l'été précédent la campagne.

Le projet de version modifiée du guide donne lieu à quelques précisions de termes et l'expression par les représentants des personnels de direction de la nécessité d'assouplir le texte pour inclure les adjoints, après vérification des bases réglementaires.

Les cas particuliers d'agents en services partagés, des TZR, rattachés administrativement illustrent les contraintes des chefs d'établissement. Ceux de personnels tels les directeurs d'établissement privés sous contrat, les DDFPT, illustrent celles des IA-IPR.

La Chef du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, adjointe au directeur général des ressources humaines rappelle les deux schémas initiaux retenus pour le second degré, soit un seul entretien, soit une inspection avec deux entretiens, avant de conclure que les éléments discutés seraient présentés à l'arbitrage du Ministre.

Nous remercions la DGRH pour la tenue et la qualité des réunions. Une nouvelle série de consultations serait envisageable à l'issue de la seconde, voire troisième campagne.

Christian CHAMPENDAL



UNSA : congrès du 2 au 4 avril

Le Bureau National qui s'est tenu à PARIS les 23 et 24 Janvier a voté l'ordre du jour du 7ème Congrès national de notre fédération. Il a enregistré la candidature de Laurent ESCURE aux fonctions de Secrétaire Général dépositaire d'une liste en vue de constituer la future équipe du Secrétariat national. Rappelons que Laurent ESCURE était jusqu'à l'an dernier Secrétaire national de l'UNSA Éducation qui fédère les différents syndicats des professionnels de l'Éducation dont fait partie le SNIA-IPR.

Le B.N. a voté le budget 2019 et les cotisations 2020.

L'UNSA n'a cessé de dire au Premier ministre comme au Président de la République que, dans une situation aussi grave, il n'y avait d'autre issue que de prendre d'urgence des mesures touchant le *pouvoir d'achat* et d'ouvrir une vaste concertation pour reconstruire un pacte social accepté, autour de l'impérieuse transition écologique à mener.

Le fameux RIC qui apparaît comme le cœur des revendications des gilets jaunes n'est pas à proprement parler une nouveauté puisqu'il figure dans le programme du Front national depuis 1987 et de celui de la France Insoumise depuis 2016. Ce que le RIC propose peut séduire, si l'on pense que l'immédiateté a la vertu de l'efficacité, mais cela peut terrifier si l'on considère que le détour par le respect des Droits de l'Homme est une *garantie éthique indispensable*.

Luc BERILLE annonce que certains dossiers, telle la loi d'orientation sur la mobilité ont été suspendus. C'est aussi le cas de la concertation sur la réforme des retraites qui a repris son cours avec le commissaire général aux retraites, Jean-Paul DELEVOYE, qui évite de dévoiler la logique globale du système envisagé et, surtout, ses effets sonnants et trébuchants sur le montant des futures pensions. Ont été rappelées les principales mesures qui entrent en vigueur en 2019 et qui auront un impact sur le bulletin de salaire :

- Reprise de l'application des mesures du protocole PPCR après une année blanche en 2018, soit une amélioration des grilles indiciaires par le second transfert "primes/points" prévue pour la catégorie A à compter de janvier 2019. *Ces cinq points seront ainsi comptabilisés pour le calcul de la pension de retraite*
- Hausse annuelle des cotisations de retraite : le taux annuel passe au 1er janvier de 10,56 à 10,83% soit une hausse de 0,27%. Cette hausse se poursuivra en 2020 pour atteindre 11,10%, niveau proche de celui des salariés du Privé.
- Maintien d'un jour de carence
- De nouveau le gel du point d'indice en 2019, alors que l'inflation est estimée en 2018 à 2,3% !

L'engagement exemplaire, le savoir-faire, l'investissement professionnel des agents publics ne sont PAS RECONNUS par toutes ces mesures qui se traduisent par une baisse du pouvoir d'achat.

Laurent ESCURE, élu secrétaire général avec 96% des voix, lors de son discours de clôture du 4 avril à Rennes, rappelle que le socle des valeurs de notre syndicat nous protège des extrémismes et nous permet d'être accueillant à toutes les convictions qui sont, et c'est bien naturel, plurielles chez nos adhérents. Nous devons innover si nous voulons convaincre une part croissante des près de neuf travailleurs sur dix qui ne sont pas aujourd'hui syndiqués, de s'engager dans un syndicat et de venir à l'UNSA.

Comme l'UNSA, le SNIA-IPR est le syndicat des grandes ambitions, celui des conquêtes du quotidien ; c'est le syndicat des valeurs et de l'intérêt général, celui de la proximité, de l'efficacité, des résultats ... Plus d'un IA-IPR sur deux est actuellement syndiqué, dont près des trois quarts au SNIA-IPR UNSA.

Laurent ESCURE précise que « le Président de la République fait fausse route en déséquilibrant la balance de la justice sociale au détriment des plus fragiles, mais aussi en contournant les partenaires sociaux ! »

Votre syndicat, dans la délégation de l'UNSA Éducation, exprime sa solidarité et son engagement dans les combats à venir pour qu'une amélioration des conditions de vie des collègues retraités soit réellement prise en compte.

Roger KEIME, ancien Secrétaire Général - élu suppléant au BN de l'UNSA et membre du CN de l'UNSA

À propos du Comité syndical européen de l'Éducation

L'Unsa Éducation porte ses valeurs et son projet éducatif et sociétal au sein du CSEE. Une des premières rencontres de 2019 a pour thème principal l'éducation à la citoyenneté démocratique

Un partenaire social

Le **Comité syndical européen de l'Éducation** (CSEE) défend les intérêts des personnels de l'éducation auprès de la Commission européenne. **Fondé en 1977, il intègre l'Internationale de l'Éducation (IE) en 2010, dont il est la structure régionale pour l'Europe.** Il représente 132 syndicats dans 51 pays, soit environ 11 millions de membres. Composé de syndicats nationaux dans les secteurs de l'enseignement général, la petite enfance, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche, il est aussi une fédération syndicale européenne de la Confédération européenne des syndicats (CES).

Enjeux syndicaux : questions à Susan FLOCKEN, Directrice européenne¹

1/ Des priorités mises en avant

L'**Espace européen de l'Éducation** (*European Education Area*) définit **une vision globale éducative prioritaire pour 2025** en particulier autour de la citoyenneté européenne, de la démocratie, des conditions de travail et de l'éducation de qualité, de la formation professionnelle, du suivi des élèves, de l'accessibilité, du média et du numérique.

2/ Le rôle des syndicats

Le dialogue social doit être renforcé. Les syndicats sont consultés à côté des ONG, leurs rôles demeurent différents : seules les OS représentent les enseignants et les personnels de l'Éducation.

3/ Des stratégies

Entre logiques diverses, une communication efficace nécessite l'expertise de tous ceux qui travaillent dans l'éducation pour élaborer les politiques et les documents officiels, dans un dialogue entre partenaires sociaux, à tous les divers niveaux concernés : local, national et communautaire.

En contexte d'austérité, le financement public de l'enseignement doit être réaffirmé. Les hésitations actuelles de pays ou élus européens à s'engager, en montrent l'importance cruciale.

Points d'actualité

1/ Écoles privées

Une résolution du Parlement Européen du 16 novembre 2018, portée par Vincent Peillon, adoptée par plus de 90% des voix, **appelle la Commission à ne pas financer d'écoles privées à vocation commerciale à travers l'aide au développement.** Pour atteindre les objectifs de développement durable, en accord avec les exigences du droit relatif aux droits humains, cette résolution demande aux pays de l'UE d'accroître leur aide au développement de l'Éducation, avec des objectifs chiffrés.

2/ Brexit (*Should I stay or should I go ?*)

L'article 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ouvre la fonction publique française à tous les ressortissants communautaires en leur permettant d'accéder, dans les conditions prévues au statut général, à tous les corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique. En commission, le mercredi 5 décembre 2018, les députés ont adopté un amendement maintenant le droit pour les ressortissants britanniques de conserver leur statut d'agent titulaire de la fonction publique française, après le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

¹ Conférence ETUCE à Athènes le 28 novembre 2018



Europe : les valeurs de l'UNSA

Interview d'Émilie Trigo : Secrétaire Nationale UNSA secteur Europe, International, Jeunes, Droits et libertés

1/ Les élections européennes ont lieu dans 3 mois. Comment l'UNSA analyse-t-elle le contexte et les enjeux de ce prochain scrutin?

Crise de confiance entre les citoyens et l'institution européenne, montée des populismes : un fossé sépare la majorité des citoyens de l'UE des institutions européennes et des dirigeants qui les incarnent. Mais se contenter de « surfer » sur le rejet de « l'Europe » n'ouvre aucune issue et renforce le désenchantement ambiant. Il faut au contraire rendre confiance en l'Europe en redéfinissant l'Europe que nous voulons : une Europe plus proche de ses citoyens, une Europe sociale, une Europe où les citoyens européens voient l'intérêt qu'elle peut avoir pour eux, au quotidien.

2/ Dans son projet qui sera présenté au Congrès en avril prochain, l'UNSA fait le choix de réaffirmer son attachement à l'Europe. Peux-tu nous en dire plus?

Depuis sa création, l'UNSA s'est prononcée en faveur de la construction européenne et de l'Europe sociale, pour défendre et promouvoir les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit ainsi que de respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Pour l'UNSA, il ne s'agit pas de choisir entre la France et l'Europe car l'avenir de la France est en Europe. Face à la montée des populismes et des nationalismes qui remet en cause l'idée-même de la construction européenne, l'UNSA réaffirme le choix d'une Europe démocratique, politique, économique, sociale et écologique dont le but est le bien-être des travailleurs, des peuples et des générations futures.

3/ Comment l'UNSA contribue-t-elle à faire avancer les sujets évoqués ?

L'UNSA est membre de la **Confédération Européenne des Syndicats (CES)**. Créée en 1973, elle compte aujourd'hui près de 90 confédérations syndicales nationales réparties dans 39 pays ainsi que dix fédérations syndicales européennes.

La CES agit de différentes façons : en pesant sur les politiques et en négociant avec les institutions européennes, en participant au dialogue social et en organisant des mobilisations de grande envergure.

Dans le cadre des élections européennes (26 mai 2019 en France), elle a lancé une campagne d'envergure en direction des différents candidats au Parlement européen, en insistant pour qu'ils ajoutent dans leurs programmes les thématiques suivantes :

- Modèle économique, semestre européen, investissement pour des emplois de qualité ;
- Politique salariale, négociation collective, augmentation des salaires et convergence des salaires ;
- Transition juste et politique industrielle pour une ère numérique et sans carbone, égalité entre les sexes ;
- Modèle social européen, socle européen des droits sociaux et avenir du travail ;
- Mobilité et migration, Agenda 2030 de l'ONU et commerce ;
- Des syndicats pour la démocratie et la démocratie au travail : Dialogue social et participation des travailleurs.

Source : **Questions d'Educ #36 : Europe et éducation : quels liens ?**
<https://nuage.unsa.org/index.php/s/MJi9Blwvh1neuWP#pdfviewer>

Liste des délégués académiques

ACADÉMIE	Prénom	Nom	Fonction	Adresse courriel
AIX-MARSEILLE	Françoise	FLICHE	DA	francoise.fliche@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	Fabrice	BROWET	DA	fabrice.browet@ac-amiens.fr
BESANCON	Jean-Luc	BERTOLIN	DA	jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr
BORDEAUX	Philippe	JANVIER	DA-BN	philippe.janvier@ac-bordeaux.fr
CAEN	Daniel	DELAPORTE	DA	daniel.delaporte@ac-caen.fr
CLERMONT	Hélène	CROISSONNIER	DA	helene.croissonnier@ac-clermont.fr
CORSE	Toussainte	MATTEI-BATTESTI	DA	toussainte-ange.battesti@ac-corse.fr
CRETEIL	Olivier	DELMAS	DA	olivier.delmas@ac-creteil.fr
DIJON	Paul	GERMAIN	DA	paul.germain@ac-dijon.fr
IH2EF	Franck	LUCHEZ	DA – BN Promo 2017	franck.luchez@ac-toulouse.fr
	Hicham	ZAIM	DA – BN Promo 2018	hicham.zaim@ac-versailles.fr
GRENOBLE	Christian	CHAMPENDAL	CAPN - DA -BN	christian.champendal@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	Julien	COZEMA	DA	julien.cozema@orange.fr
GUYANE	Alex	BICEP	DA	alex.bicep@ac-guyane.fr
LILLE	Stéphane	HENRY	DA	stephane.henry@ac-lille.fr
LIMOGES	Régis	RIGAUD	DA	regis.rigaud@ac-limoges.fr
LYON	Vincent	CAMET	DA	vincent.camet@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	Frédérique	HANNEQUIN	DA-BN	frannequin@gmail.com
MAYOTTE	Catherine	IBANEZ	DA	catherine.ibanez@ac-mayotte.fr
MONTPELLIER	Jean-Pierre	DELORME	DA	jpdelorme@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	Romuald	TOMASINI	DA	romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr
	Marianne	WOJCIK		marianne.wojcik@ac-nancy-metz.fr
NANTES	Martine	HUSSON	DA	Martine.Husson@ac-nantes.fr
NICE	Jean-Baptiste	REBIERE	DA	Jean-Baptiste.Rebiere@ac-nice.fr
N ^{ELLE} CALEDONIE	Laurent	CHARDON	DA	laurent.chardon@ac-noumea.nc
ORLEANS TOURS	François	SAILLARD	CAPN - DA	francois.saillard@ac-orleans-tours.fr
PARIS	Mohammed	DARMAME	DA	mohammed.darmame@ac-paris.fr
POITIERS	Joël	MICHELIN	DA	joel.michelin@ac-poitiers.fr
POLYNESIE	Daniel	CHEVALIER	DA	Daniel.Chevalier@ac-polynesie.pf
REIMS	Patrick	BORLOZ	DA	patrick.borloz@ac-reims.fr
RENNES	Gilles	PATRY	DA	gilles.patry@ac-rennes.fr
RETRAITES	Danielle	KUNEMANN	BN	d.kunemann@orange.fr
REUNION	Fernand	MARCHITTO	DA	fernand.marchitto@wanadoo.fr
ROUEN	Jean-Philippe	FOURNOU	DA	jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr
STRASBOURG	Dominique	SASSI	DA	dominique.sassi@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	Jean-Philippe	FONS	DA	jeanphilippe.fons@gmail.com
VERSAILLES	Marion	BEILLARD	DA	Marion.Beillard@ac-versailles.fr

Rejoignez le SNIA-IPR

Bulletin d'adhésion au SNIA-IPR 2019-2020

Destinataire : votre **Délégué Académique** pour envoi groupé (bulletins et cotisations) à Dominique TOLLE – trésorier

ou à l'attention d'Alain MARIE – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le conseil syndical du 28 mars 2019

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE**
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de**

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA-IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

[Adhésion en ligne en rubrique "formulaire"](#)

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation



La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wipacq, 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux, Immatriculation
ORIAS n° 027 027 131 - RPE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 157 897 880 € - Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13, RCS PARIS n° 493 455 042,
Immatriculation ORIAS n° 018 045 100 - Conception : INSIGN - Photographie: Roman Lehanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points* : l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

casden.fr

01 64 80 64 80
Appel non surtaxé
Coût selon votre opérateur

#notrepointcommun

Retrouvez-nous chez

